

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, Aile René-Lévesque, 1^{er} étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), les informations contenues au présent « Avis de projet » doivent être conformes et cohérentes à celles présentées au Conseil des ministres lors de l'approbation de la fiche d'avant-projet (FAP), ou le cas échéant, à celles présentées au Conseil des ministres lors d'une autorisation visant à poursuivre l'étude ou la planification du projet délivrée en vertu de l'article 29 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR	
1.1 Identification de l'initiateur de projet	
Nom : Multitech Environnement (3766063 CANADA INC.)	
Adresse municipale : 2690, rue Saguenay, Rouyn-Noranda, QC, Canada, J9X 2H4	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Alexandre Leduc, Directeur du département Environnement	
Numéro de téléphone : 819 763-9181	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : aleduc@multitechenv.net	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1149396419	
1.3 Résolution du conseil municipal	
<i>Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.</i>	
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom : Ève Fournier	
Adresse municipale : 255, boul. Crémazie Est 9 ^e étage, Montréal, QC H2M 1L5	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 514 384-4222 poste 4329#	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : evefournier@gbi.ca	
Description du mandat : Ingénierie et gestion de projets	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	
2.1 Titre du projet	
Agrandissement du LET de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda	
2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets	
<i>Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).</i>	
Article 34 LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	
2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation	

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

L'exploitation du lieu d'enfouissement a débuté en 2002. La capacité totale d'enfouissement autorisée était de 1 400 000 m³ pour le LET de Rouyn-Noranda (décret 875-2002). Les plus récentes données évaluent que la pleine capacité du site sera atteinte une dizaine d'années. Multitech Environnement projette d'ajouter une capacité d'enfouissement de 1 800 000 m³ dans le cadre de son agrandissement. Les matières résiduelles qui seront acceptées seront les mêmes que celles actuelles, c'est-à-dire de sources résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle. Le territoire de desserte demeure inchangé et les quantités annuelles attendues seront similaires à celles reçues actuellement.

Multitech Environnement est propriétaire des lots prévus pour l'agrandissement. Le site prévu est actuellement vacant. L'agrandissement bénéficiera des mêmes infrastructures que le LET actuel (bassins, balance, etc.), en plus d'être relié à la torchère dont Multitech Environnement se dotera conformément au nouveau règlement sur le méthane provenant des lieux d'enfouissement (DORS/2025-279).

La zone projetée, pour les travaux d'agrandissement, n'est pas encore définie puisque deux (2) sites sont présentement à l'étude, soit la portion au nord ou la portion au sud du site actuel. Les superficies des deux (2) sites à l'étude représentent environ 122 000 m² et 173 000 m² respectivement.

Caractéristiques techniques et aménagement prévus

L'aménagement du site se fera conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Les principales composantes techniques seront définies lors de la conception du site telles que prescrites par le REIMR et comprendront de façon préliminaire :

- Un système d'imperméabilisation ;
- Un système de collecte des eaux de lixiviation à double niveau, constitué d'un réseau de conduites de collecte des lixiviats aménagé dans une couche drainante ;
- Un réseau de collecte actif des biogaz ;
- Un système de recouvrement final imperméable ;
- Un réseau de fossés pour l'évacuation des eaux de ruissellement ainsi que tout ouvrage de gestion des eaux et/ou de protection contre l'érosion, au besoin ;
- De bermes périphériques, de bermes d'interphase et de bermes intercellules ;
- Un chemin d'accès ceinturera le site, facilitant la circulation des camions nécessaires à l'exploitation.

Géométrie du site

L'empreinte au sol et les dimensions exactes du site seront précisées ultérieurement lors de la conception préliminaire. Les informations disponibles ont permis de préparer des croquis préliminaires de l'agrandissement du LET de Rouyn-Noranda pour les options nord et sud.

Une superficie entre 120 000 m² et 135 000 m² de zone d'enfouissement a été prévue avec une profondeur d'environ 5 m et une surélévation de 25 m par rapport au terrain naturel. Ces valeurs seront précisées en fonction des études complémentaires lors de la conception du projet, notamment selon l'étude de paysage, l'étude géotechnique et l'étude hydrogéologique.

Phase d'aménagement

L'aménagement des différentes cellules d'enfouissement se fera progressivement en fonction du tonnage reçu au site. Chacune des phases de construction inclura trois (3) cellules principales d'enfouissement, composées de sous-cellules séparées par des bermes temporaires. Les travaux seront donc réalisés de façon périodique et comprendront les étapes suivantes :

- Déboisement, excavation, remblai et profilage du fond des cellules ;
- Aménagement des chemins d'accès et fossés de drainage périphériques ;
- Aménagement des cellules, conformément au REIMR ;
- Aménagement du réseau de collecte du lixiviat, conformément au REIMR.

Une fois le niveau supérieur autorisé des matières résiduelles atteint, il y aura plusieurs phases de fermeture de cellules qui comprendront :

- La mise en place du système de recouvrement final étanche ;
- Des fossés de drainage ;
- La mise en place d'un réseau actif d'aspiration du biogaz.

Modalités d'exploitation

Les activités d'exploitation demeureront inchangées : transport et pesée des matières résiduelles entrant au site, ajout des matières entrantes sur le front de déchets en opération et compaction des matières, suivi d'un recouvrement journalier avec un matériau approuvé.

Des activités connexes sont également prévues : suivis environnementaux, suivi des débits et des quantités, calibrage du poste de pesée, entretien des chemins et des fossés, etc.

Le procédé de traitement de Multitech Environnement est de type étang aéré à vidange périodique avec ensemencement annuel de bactéries nitrifiantes. Les trois étangs aérés ont un volume utile global total de 29 459 m³. L'étanchéité des bassins est obtenue avec des membranes géosynthétiques qui imperméabilisent le fond et les parois.

Au cours des années, il a été démontré que ce prétraitement atteint des rendements suffisants pour faire un rejet dans la rivière Kinojévis (point de rejet : 78°52'15"O et 48°16'58"N), sans dépasser les objectifs environnementaux de rejet. Une portion des lixiviats est également acheminée aux étangs aérés de la Ville de Rouyn-Noranda, conformément au protocole d'entente industrielle relative au traitement des eaux de lixiviation entre la Ville de Rouyn-Noranda et Multitech Environnement.

Machinerie

La réalisation des différents travaux nécessitera l'utilisation d'équipement de construction, d'excavation, de terrassement et d'opération d'un LET tels que les pelles hydrauliques, boteurs, compacteurs, chargeurs et camions.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Un plan de localisation est présenté en annexe II.

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Multitech Environnement exploite actuellement un LET situé au 1610, rang Lusko à Rouyn-Noranda. Le certificat d'autorisation encadrant cette activité a été délivré en 2002 (décret 875-2002, numéros de CA : 400654968, 401146028 et 402085645).

Le transbordement des déchets n'est pas l'option à privilégier, car Multitech Environnement possède l'expertise et les infrastructures leur permettant de gérer localement les matières résiduelles, sans parler des conséquences économiques et logistiques que ce choix représenterait pour la population abitibienne desservie.

L'objectif principal de ce projet d'agrandissement de LET est de continuer d'offrir un service de gestion des matières résiduelles pour les populations actuellement desservies lorsque le site actuel aura atteint sa capacité. Ainsi, il est question d'assurer une continuité de ce service essentiel.

Les objectifs principaux se résument comme suit :

- Assurer une continuité de ce service essentiel ;
- Couvrir les besoins d'enfouissement pour les 35 prochaines années suivant l'atteinte de la capacité du site actuel ;
- Assurer une conception de site respectant la réglementation en vigueur et proposant une optimisation afin de limiter les impacts du projet sur le milieu ;
- Assurer une acceptabilité sociale du projet.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Lors des phases de construction, les activités suivantes sont à prévoir :

- Décapage, remblai et déblai ;
- Aménagement de chemin d'accès ;
- Connexion au système de collecte des lixiviats et du biogaz ;
- Système de gestion des eaux de précipitation (aménagement de fossés).

Aire de stockage pour les déblais

Dans la zone déterminée, pour le projet, une section sera utilisée pour l'entreposage des déblais d'excavation. Ces déblais pourront servir aux diverses utilisations du site et ne prévoit donc pas être sorti du site.

Aire de stockage pour les matériaux de recouvrement

Une zone d'entreposage de matériaux de recouvrement sera prévue à même le futur LET fin d'avoir en réserve les sols et autres matériaux nécessaires à l'exploitation du site. Ces matériaux seront caractérisés afin de respecter les critères du REIMR lorsque nécessaire.

Aménagement du réseau gravitaire pour les eaux de lixiviation

Les eaux de lixiviation qui seront captées dans la cellule d'enfouissement seront acheminées vers les bassins d'accumulation en empruntant une conduite souterraine puis prises en charge par le système de traitement des eaux de lixiviation.

Aménagement d'un système de captage des biogaz

Le biogaz sera capté dans les cellules d'enfouissement recouvertes et sera acheminé vers la conduite principale, jusqu'à l'unité de destruction thermique

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Rouyn-Noranda

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

Ville de Rouyn-Noranda

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Les zonages sont le 9152 et le 9037.

Pour le 9152

Usages spécifiquement permis : 485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures; 487 – Récupération et triage de produits divers; 5021 – Entreposage de matières explosives ou dangereuses; 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux; 7442 – Rampe d'accès et stationnement

Pour le 9037

Usages spécifiquement permis : 485 – Dépotoir et installation inhérente aux ordures; 487 – Récupération et triage de produits divers; 6378 – Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux; 7442 – Rampe d'accès et stationnement

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet (option 1):	Latitude : <u>48.279659</u>	Longitude : <u>-78.883405</u>
Point central ou début du projet (option 2):	Latitude : <u>48.286172</u>	Longitude : <u>-78.881802</u>
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude :	Longitude :

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Affectation et zonage

Les deux sites à l'étude sont la propriété de Multitech environnement. Ces sites ont déjà le bon zonage pour l'usage prévu.

Description du milieu environnant

- Nord : Milieu forestier relativement intact, exempt d'activités anthropiques ;
- Sud : Milieu forestier relativement intact, exempt d'activités anthropiques, qui s'étend jusqu'à la rivière Kinojévis, situé à environ 1,5 km au sud ;
- Est : Trois (3) bassins aérés. À 1 km à l'est, il y a la rivière Kinojévis ;
- Ouest : Immédiatement à l'ouest du site se trouve une carrière.

La zone d'implantation se situe à environ 9 km de la limite du quartier résidentiel le plus rapproché. Aucun bâtiment, autre que ceux de Multitech Environnement, ne se trouve à moins d'un kilomètre du site d'implantation.

Les localisations proposées sont donc favorables à l'établissement d'un LET étant donné son caractère isolé de toute activité humaine.

Géologie et hydrogéologie sommaires

L'ÉES de phase I permet d'obtenir les informations suivantes (gbi, 2026) :

La carte interactive ATLAS Toporama de *Ressources naturelles Canada* (RNCAN) indique que les sites se situent à une élévation d'environ 280 à 290 m par rapport au niveau moyen des mers. Selon les observations de terrain, les sites semblent toutefois avoir une surface relativement plane. D'un point de vue régional, le secteur présente une topographie à faible relief sous forme de buttes de quelques dizaines de mètres de hauteur.

La carte interactive du *Système d'information géominière du Québec* (SIGÉOM) du *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* (MRNF) indique que les sites se trouvent dans la province géologique de la Province du Supérieur. Le roc présent sur le site est composé d'un basalte, soit une roche volcanique mafique. Celle-ci fait partie de la Formation de Camac d'Âge Néoarchéen.

La carte interactive du SIGÉOM du MRNF indique que le type de dépôt, correspond à des sédiments glaciolacustres littoraux, constitués d'unité sédimentaire composées de sable, de sable silteux, de gravier sableux et de blocs, ainsi qu'à des dépôts glaciolacustres d'eau profonde caractérisés par des unités sédimentaires de silt et d'argile.

La carte interactive ATLAS Toporama de RNCAN indique que les eaux de surface du site au nord-est s'écoulent en direction de la rivière Kinojévis, située à l'est. Il est présumé que l'écoulement des eaux souterraines suit probablement la même direction.

Les eaux de surface du site au sud, s'écoulent quant à elles de manière radiale, rejoignant le lac de la Vase au sud-ouest ainsi que la rivière Kinojévis à l'est du site à l'étude. Il est ainsi probable que l'écoulement des eaux souterraines suive la topographie et présente une dynamique similaire.

Les études géotechniques d'Inspec-sol (2005) et de GSI (2000), la stratigraphie se composerait de :

- 1) Terre végétale ;
- 2) Argile varvée ;
- 3) Sable fin silteux à sable et silt interstratifié ;
- 4) Sable graveleux ;
- 5) Till de fond ;
- 6) Socle roche.

Milieu humide et hydrique

La consultation des cartes du MELCCFP et de Forêt Ouverte possède le même jeu de données pour les milieux humides potentiels et indique la présence de milieu humides ou hydriques sur les sites à l'étude.

Le site au nord-est est partiellement situé dans une zone de milieux humides potentiels cartographiées, soit un marécage et une tourbière boisée, dont certaines portions se superposent à ses limites.

Le site au sud intersecte un milieu humide potentiel cartographié de type marécage, dont certaines portions recoupent ses limites.

Espèces fauniques et floristiques à statut précaire

Le rapport du CDPNQ indique la présence d'une occurrence faunique de l'Hirondelle de rivage, localisée dans un rayon de 1 km au nord-ouest du site au nord-est, à l'opposé du rang Lusko.

Terre agricole

La carte interactive de la *Commission de Protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) a été consultée et aucune zone agricole ne se trouve sur les sites à l'étude ou à proximité de ceux-ci.

Aires protégées

Selon la carte interactive du MELCCFP des aires protégées au Québec, aucune aire protégée n'est présente sur les sites à l'étude ou à proximité de ceux-ci.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Étape du projet	Période estimée
Dépôt de l'avis de projet	Été 2026
Délivrance directive	Été/Automne 2026
Consultation publique sur les enjeux via le Registre des évaluations environnementales	2026 – 2027
Étude de conception préliminaire	2026 – 2027
Réalisation de l'étude d'impact sociale et environnementale	2027 – 2028
Avis de recevabilité	2028
BAPE	2028 – 2029
Émission du décret	Hiver 2029
Demande d'autorisation ministérielle	Été 2029
Obtention de l'autorisation ministérielle	Hiver 2030
Travaux préparatoires	2033
Construction des premières cellules	Automne 2034/Hiver 2035
Mise service et exploitation de la phase 1	2036

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Les plans sont présentés aux annexes II et III.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Aucune activités d'information n'a été réalisées pour le moment.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Plusieurs activités d'information et de consultation auront lieu. Plusieurs séances d'informations et de consultations publiques, d'abord à Rouyn-Noranda, puis vers les régions de transbordement de déchets vers le site de Multitech Environnement (ex. : La Sarre et le Témiscamingue).

Différentes activités d'information sont prévues avant le dépôt de l'étude d'impact. Les rencontres prévues, dont l'objectif est de présenter le projet et de répondre aux différentes questions, feront l'objet d'une communication ultérieure quant à leurs dates.

Quelques exemples d'activités susceptibles d'avoir lieu :

- Entretien avec les communautés autochtones qui sont concernées ;
- Rencontres avec des regroupements environnementaux de la région ;
- Soirée d'information pour la population ;
- Engagement d'une journée portes ouvertes ;
- Mise en place d'une page web sur le site de la MRC pour informer les citoyens en plus d'une section destinée à leurs questions et préoccupations.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Les principaux enjeux du projet pourraient être les suivants :

- Les risques liés à la contamination des eaux et des sols ;
- L'émission d'odeurs et de GES ;
- Impact sur la vie sauvage ;
- Pertes de milieux naturels.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés pendant les phases d'aménagement et de construction des cellules du LET sont les suivants :

- Perte de milieux naturels (déboisement / excavation) ;
- Émission de poussière et de gaz d'échappement (utilisation de machinerie lourde et de camions) ;
- Risque de contamination ou de déversement (eaux/sols).

Les impacts appréhendés pendant les phases d'exploitation et de post-fermeture sont :

- Impacts sur les émissions atmosphériques (biogaz, odeurs) ;
- Impacts sur le réseau d'écoulement des eaux de surface et souterraines ;
- Découverte d'un contaminant émergent.

Considérant que le projet a pour objectif de maintenir le niveau d'activité actuellement observé, aucun impact additionnel n'est anticipé en matière de transport.

Une conception et des suivis rigoureux, conformément aux exigences du REIMR, limitera considérablement ces impacts appréhendés.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre (GES) tel que le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde d'azote (CO₂, CH₄ et NO_x).

Les principales sources de GES sont :

- La décomposition des matières organiques (bois, carton, papier, etc.) entraînant la production de biogaz (phase d'exploitation seulement) ;
- La consommation de carburant causée par l'utilisation de machinerie lourde et de camions (à chacune des phases) ;
- Perte de puits de carbone dû au déboisement du secteur visé.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Ève Fournier

Signature



Date

2026-08-17

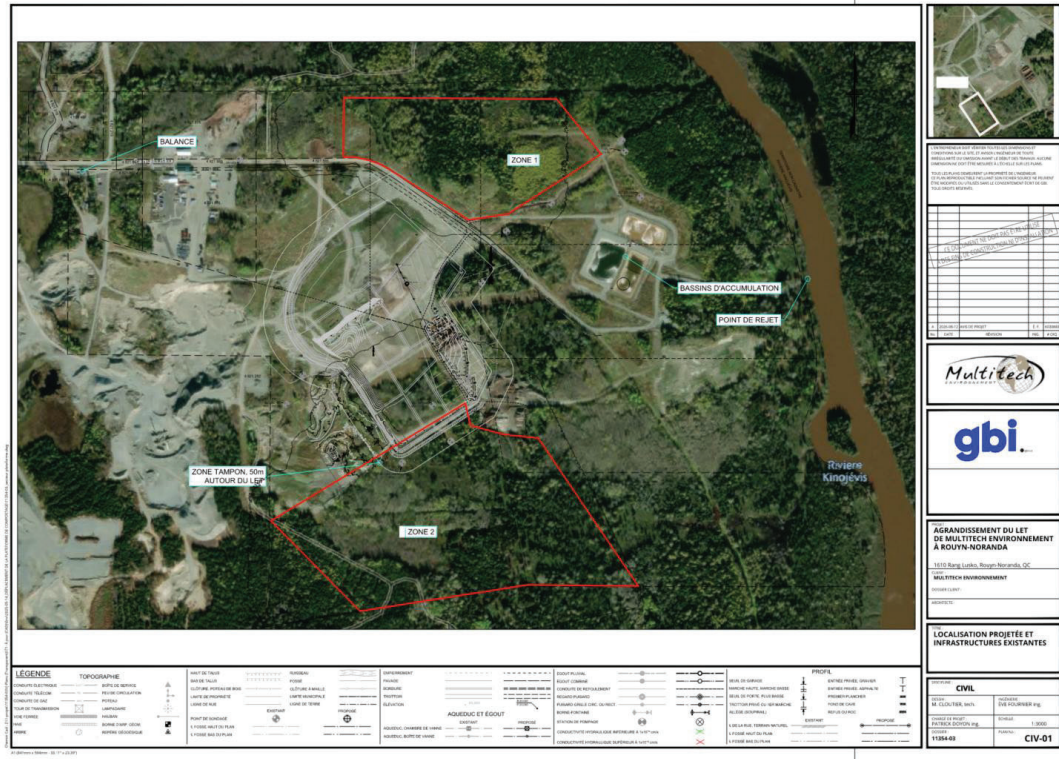
Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Annexe II

Caractéristiques du projet

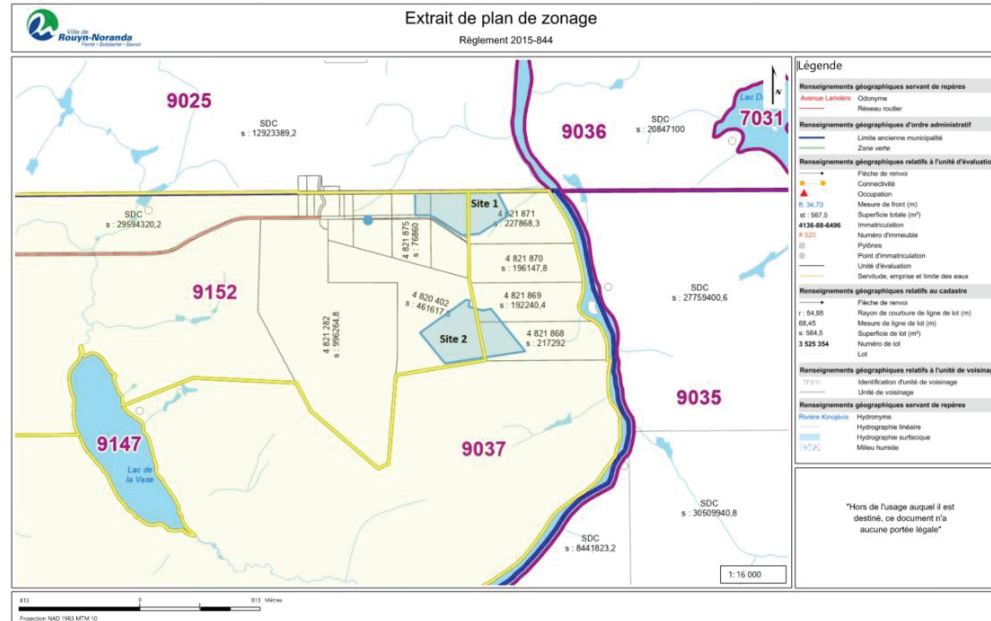
Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).



Annexe III Plan de localisation

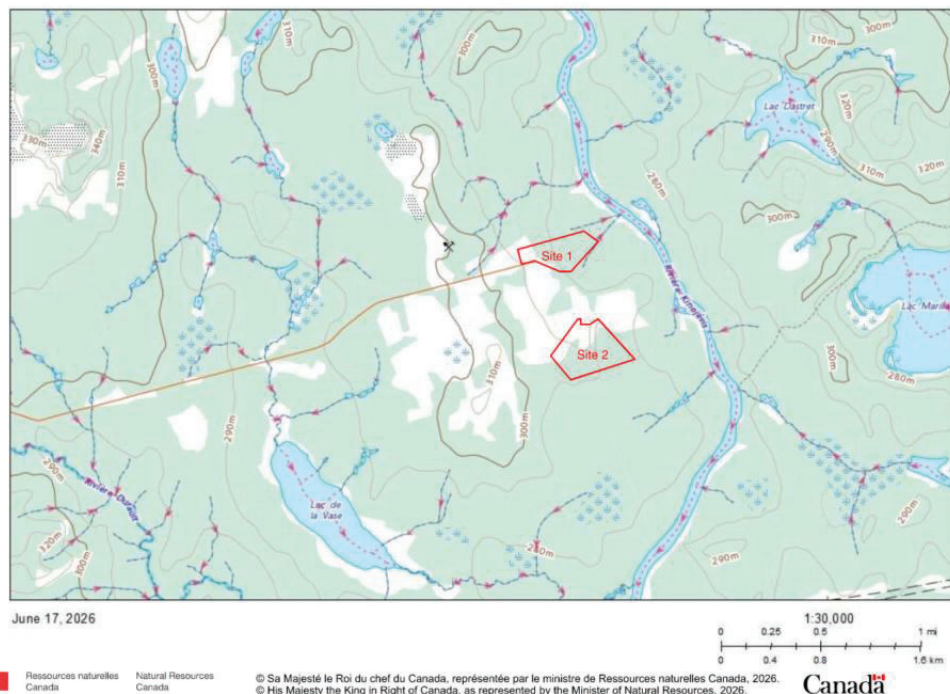
Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Extrait de zonage



Topographie

Toporama



Milieux humides potentiels



Espèces fauniques et floristiques à statut précaire

